

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST LATTIER
DU Mardi 02 Mai 2017- 19 h 00**

Le deux mai deux mil dix-sept à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Lattier, dûment convoqué en date du 24 avril 2017, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Raymond PAYEN Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 14

Etaient présents : M. PAYEN Raymond, Mme RUBICHON Monique, M. BALLOUHEY François, Mme LANDEFORT Christelle, M. JAY Patrick, M. RIFFARD Jean-Pierre, Mme BRUN Catherine, Mme CLUZE Annie, Mme BROC Stéphanie, M. TRAVERSIER Richard, M. OLLIER-FAURE Frédéric, M. SOTON Emmanuel, Mme BONGARD Gwenaëlle. Mme DAUSSY Florence

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme LANDEFORT Christelle

Approbation du PV de la dernière réunion :

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité (14 voix).

SEANCE n° 05-2017 - DELIBERATION N°01: Aménagement paysager Quartier LES FAURIES. Demande de subventions auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne au titre de Plan de relance Départementale « Projet de Développement Touristique »

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Aménagement paysager du quartier LES FAURIES : un avant-projet a été réalisé par Pb Consult M. Patrick BRIATTE, architecte à NIMES. Le montant des travaux estimé s'élevant à 78 210.00€.

Il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès de la **Région Rhône Alpes Auvergne au titre de Plan de relance Départementale « Projet de Développement Touristique »**

Délibéré

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré : **DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible auprès de la Région Rhône Alpes Auvergne au titre de Plan de relance Départementale « Projet de Développement Touristique »**

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux d'Aménagement Paysager quartier LES FAURIES 38840 ST LATTIER PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses (travaux, honoraires M.O, aléas et divers) en HT	90 000.00 €
TOTAL DEPENSES	90 000.00 €
Subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne : Plan de relance« Projet de développement Touristique »	15 200.00€

Subvention Conseil Départemental Dotation Territoriale au titre de l'Aménagement de Sécurité	29 235.00 €
Emprunt complémentaire en fonction des subventions accordées)	45 565.00€
TOTAL RECETTES	90 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 05-2017 - DELIBERATION N°02: Aménagement paysager Quartier LES FAURIES. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriale canton de ST MARCELLIN) au titre de l'Aménagement de Sécurité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'Aménagement paysager du quartier LES FAURIES : un avant-projet a été réalisé par Pb Consult M. Patrick BRIATTE, architecte à NIMES. Le montant des travaux estimé s'élevant à 78 210.00€.

Il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès du **Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriale canton de ST MARCELLIN) au titre de l'Aménagement de Sécurité**

Délibéré

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :

- **DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriale canton de ST MARCELLIN) au titre de l'Aménagement de Sécurité**

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux d'Aménagement Paysager quartier LES FAURIES 38840 ST LATTIER PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses (travaux, honoraires M.O, aléas et divers) en HT	90 000.00 €
TOTAL DEPENSES	90 000.00 €
Subvention de la Région Rhône Alpes Auvergne : Plan de relance« Projet de développement Touristique »	15 200.00€
Subvention Conseil Départemental Dotation Territoriale au titre de l'Aménagement de Sécurité	29 235.00 €

Emprunt complémentaire en fonction des subventions accordées)	45 565.00€
.....	
TOTAL RECETTES	90 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 05-2017 - DELIBERATION N°03: Projet de rénovation de l'Eglise de LA BAUDIERE. Demande de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriale canton de ST MARCELLIN) au titre de la rénovation des bâtiments communaux

M. le Maire soumet au conseil municipal, la nécessité d'engager des travaux de rénovation de l'église de LA BAUDIERE, compte tenu de son mauvais état : notamment des problèmes d'humidité qui dégradent les murs et peintures intérieures. Une estimation, pour des travaux les plus urgents, s'élève à **85 000.00€**. Un autre tranche de travaux sera à prévoir : restauration complète de la façade extérieure, mais dans une autre tranche compte tenu du montant important.

Il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès du **Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriale canton de ST MARCELLIN) au titre de la rénovation des bâtiments communaux**

Délibéré

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :**DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible auprès du Conseil Départemental de l'Isère (Dotation Territoriale canton de ST MARCELLIN) au titre de la rénovation des bâtiments communaux**

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux de Réhabilitation de l'Eglise de LA BAUDIERE	
PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses travaux en HT	85 000.00 €
TOTAL DEPENSES	85 000.00 €
Subvention du CONSEIL Départemental Territoire de St Marcellin 10 000.00€	10 000.00€
Subvention autre souhaitée (en recherche)	15 000.00€
Autofinancement communal ou emprunt	60 000.00€
TOTAL RECETTES	85 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 05.2017 - DELIBERATION N° 04 – Travaux de réhabilitation d'une maison de village : « Maison BERNE » Le Village ST LATTIER : Demande de subventions auprès du Département de l'Isère : Dotation Départementale au titre de la rénovation du parc locatif communal

Exposé :

M. le Maire rappelle qu'en vertu de la délibération de 11 juillet 2011 (N° 08-2011-03), la mairie est propriétaire d'une maison de village, « MAISON BERNE ». Il rappelle également les différentes réflexions qui se sont tenues au sein du conseil municipal depuis 2011, au sujet de la réhabilitation de ce bâtiment et notamment la possibilité de créer **deux logements locatifs sociaux PLUS**. Un avant-projet sommaire a été réalisé par M. FRANCOIS Alain Architecte DPLG à ST MARCELLIN

Proposition :

Il propose que soit programmé les travaux, avec un démarrage au 2^{ème} semestre 2017. Il présente le devis estimatif de l'architecte : travaux, maîtrise d'œuvre, frais et aléas divers à **HT 268 000.00€**. Compte tenu des faibles revenus de la commune, il propose qu'une demande de subvention, la plus large possible, soit déposée auprès **du Département de l'Isère : Dotation Départementale au titre de la de la rénovation du parc locatif communal**

Délibéré

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des éléments mis à sa disposition et après avoir délibéré :

- **DONNE son accord afin que soit déposée une demande de subvention la plus large possible auprès du Département de l'Isère : Dotation Départementale au titre de la rénovation du parc locatif communal**

ARRETE les modalités de financement ci-dessous :

Travaux de Réhabilitation de la maison BERNE : création de 2 logements	
PLAN DE FINANCEMENT :	
Dépenses (travaux, honoraires M.O, SPS, aléas et divers) en HT	268 000.00 €
TOTAL DEPENSES	268 000.00 €
Subvention du CONSEIL Départemental 5000.00€ par logement.....	10 000.00€
.....	
Subvention réserve Parlementaire	5 000.00 €
.....	
Subvention Régionale Rhône Alpes Auvergne 20 %	53 600.00 €
Département de l'Isère au titre de la réhabilitation de logements communaux 15% avec un plafond de 5 000.00€ par logement	10 000.00€
Emprunt complémentaire en fonction des subventions accordées)	151 900.00€
.....	
Une livraison à soi-même LASM.....	37 500.00€
TOTAL RECETTES	268 000.00 €

- **AUTORISE** M. le Maire à déposer cette demande de subvention auprès des services concernés.

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE n° 05.2017 - DELIBERATION N° 05 – CONVENTION DE PARTENARIAT (Collèges Numériques et innovation pédagogique) entre l'Académie de Grenoble et la commune de Saint LATTIER

Convention de partenariat (Collèges Numériques et innovation pédagogique) entre l'Académie de Grenoble représentée par son recteur, et la commune de Saint LATTIER représentée par son maire

Face au développement du numérique dans le pratique éducative, le plan numérique et le programme d'investissements d'avenir, donnent une impulsion à l'équipement des établissements scolaires et aux ressources pédagogiques. L'école primaire de ST LATTIER, au projet articulé avec celui du collège de CHATTE, peut bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'équipement et de ressources, dans le cadre d'un co-financement de la commune de ST LATTIER.

L'Académie versera une subvention plafonnée à 4 000.00€ pour une dépense de 8 000.00€ (soit 4 000.00€ par classe mobile), soit 50% à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord sur les termes ci-dessus et

AUTORISE Le Maire à signer ladite convention

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

SEANCE N° 05.2017 - DELIBERATION N° 06 – Subventions aux associations pour 2017.

L'examen des demandes de subventions demandées et les nouvelles sollicitations instruites, le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire vote les subventions suivantes pour l'exercice 2017.

Ces subventions seront affectées au compte budgétaire 6574 - Subvention aux associations du chapitre 65 - Autres charges de gestion courante.

Organismes bénéficiaires	Montants accordés 2016
A.C.C.A.	500,00 €
A.D.M.R.	600,00 €
ASSOC. AMIS DES GUEPIERS ET DES LAVOIRS	300,00 €
AVENIR SPORTIF A.S.S.L. (Football)	2 500,00 €
ASSOC. APRES L'ECOLE (Garderie Périscolaire)	4 000,00 €
CANTINE SCOLAIRE	9 700,00 €
CHANT'RIVES (Chorale)	200,00 €
ASSOC. CLUB DE L'OLIVIER	200,00 €
CROIX ROUGE	150,00 €
ASSOC. SOU DES ECOLES	4 700,00 €
ASSOC. SPORTS ET LOISIRS	300,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS SAINT-HILAIRE	400,00 €

A.R.I.A. 38	100,00 €
SOUVENIR FRANÇAIS	100,00 €
MFR Chatte	70,00 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	200,00 €
RESTAURANTS DU COEUR	150,00 €
LES ENFANTS DE LA JOYEUSE	150,00 €
LETP BELLEVUE	35,00 €
IME Adapei Triors	70,00€
ASSOC LOCOMOTIVE	100,00 €
TOTAL	24 525,00 €

Vote : Pour 14 Voix, Abstention 0 Voix, Contre 0 Voix.

Questions diverses

- Concernant l'achat futur d'ordinateurs pour l'école, il sera important d'en assurer la sécurité : (vol, incendie). Se renseigner sur l'acquisition de coffre de sécurité type « armoire-forte ». Une vérification du réseau internet sera à faire, afin de s'assurer du plus haut débit.
- **Projet du local technique** : Le permis de construire a été déposé, nous sommes dans l'attente du retour de l'instruction des services de l'état. Le local sera implanté en limite de propriété : un devis sera demandé à un géomètre pour définir les limites parcellaires : le chemin rural n°32 devra être déclassé, car le local technique empiète dessus, et il sera créé un nouveau chemin le long du cimetière. Il faudra certainement une enquête publique et délibérations Déclassement/Reclassement : l'ensemble des procédures doivent être validé par les services de la DDT et l'Association de Maires : à revoir lors du prochain conseil municipal.
- **Délibération N°05-2016-08** : Une erreur dans le libellé de la délibération : Location de la Salle de LA BAUDIERE, ce n'est pas l'ancienne école, mais c'est l'ancienne cantine.
- Cérémonie du 8 mai : rassemblement devant le monument aux morts à 11h
- Organisation des bureaux de vote des 11 et 18 juin pour les élections législatives
Horaires 8h à 18h
Présidents des bureaux : Bureau de vote n° 1 Payen Raymond
Bureau de vote n°2 Rubichon Monique
Un tableau de répartition des permanences sera joint ultérieurement
- Date du prochain conseil municipal : 12 juin 19h